



HAL
open science

Licence Entraînement sportif

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Entraînement sportif. 2014, Université Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC. hceres-02037246

HAL Id: hceres-02037246

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037246v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Entrainement sportif

de l'Université Paris-Est Créteil Val
de Marne

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Entraînement sportif

Domaine : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Demande n° S3LI150009047

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
 - Université de Créteil, UFR-SESS (bâtiment STAPS), Créteil.
 - INSEP, Paris 12^{ème}.
- Délocalisation(s) :
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La formation proposée pour cette licence de *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* (STAPS), mention *Entraînement sportif* (ES) est organisée sur le site de l'INSEP à Paris. Elle conduit à l'acquisition des compétences nécessaires à l'optimisation de la performance.

Les activités physiques sportives et artistiques (APSA) sont étudiées dans une perspective d'entraînement en tenant compte des aspects sportifs mais également des aspects éthiques et sanitaires. Les étudiants sont conduits à approfondir les connaissances relatives à leur spécialité sportive en termes pratiques, théoriques et pré-professionnels.

Les connaissances et aptitudes attendues sont décrites dans la fiche RNCP notamment, elles correspondent aux emplois visés dans les structures sportives fédérales : encadrement en autonomie, ou sous la responsabilité d'un autre entraîneur selon le niveau concerné, de différents publics à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.

Après une première année de licence (L1) commune aux deux autres mentions *STAPS* (*Education et motricité* et *Management du sport*), la spécialisation est progressive. En troisième année (L3), un accès direct est prévu pour des sportifs de haut niveau (SHN). Les étudiants n'ayant pas ce statut peuvent y accéder sous conditions d'avoir des acquis, une expérience et un projet professionnel liés à l'entraînement.

La formation donne également aux étudiants les prérequis nécessaires pour suivre le master *Entraînement des sportifs de haut niveau*.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le projet pédagogique est cohérent compte tenu des compétences attendues, il respecte les principes d'orientation et de spécialisation progressive en licence. Les deux premières années sont communes aux trois mentions avec, par le biais d'options (pré-professionnalisation, cours magistraux, activités physiques), une première spécialisation en L2. Les modalités d'organisation du choix de ces options ne sont pas mentionnées. L'éventualité de passerelles entre les mentions en cours de cursus n'est pas précisée. L'accès à la mention tient également compte de pré-requis : être sportif de haut niveau ou avoir une expérience en matière d'entraînement.

Les enseignements semblent en cohérence avec les objectifs visés dans cette mention. Les titres, le volume horaire des différentes unités d'enseignement (UE) sont indiqués. Cependant, les contenus pourraient être mieux précisés dans le dossier.

Le contrôle des connaissances est prévu sur le mode terminal et continu en fonction des types d'enseignement. Des sessions de rattrapage sont organisées. Le dossier ne donne pas d'information concernant le système de compensation et la mise en place d'un éventuel portefeuille de compétences.

En ce qui concerne l'évaluation des enseignements par les étudiants, aucun dispositif n'est en place actuellement.

Dans le cadre de l'aide à la réussite, des informations sont apportées aux étudiants tout au long du cursus, par différentes procédures : affichage, réunion d'information, rencontres avec d'anciens étudiants... Elles concernent l'insertion professionnelle mais aussi l'initiation à la recherche et informent sur les débouchés prévus ou potentiels.

Le tutorat d'accompagnement semble faire partie du dispositif de soutien pédagogique, mais le dossier ne fournit pas d'information plus précise.

Le dossier n'indique pas de possibilités de réorientation ni l'existence de passerelles malgré, par exemple, l'existence d'une licence professionnelle. Cela serait lié à l'absence de demande des étudiants, ce qui est étonnant compte tenu du taux important d'échec en première année. Ceci doit cependant être nuancé à la lumière de la spécificité des étudiants se destinant à cette mention. Un dispositif est prévu dans la maquette pour préparer l'orientation et la spécialisation, notamment en L1 : la préparation du projet professionnel personnel, suivi d'un stage en L2 dans une structure correspondant au projet.

Si la mobilité nationale et internationale est envisagée, celle-ci semble peu encouragée comme le traduisent les quelques indicateurs fournis sur ce sujet.

L'aménagement des études est possible compte tenu des obligations sportives des étudiants.

Les effectifs en L1 sont importants (pour les trois mentions, 462 étudiants en 2012-2013). Le taux de réussite reste encore trop faible en première année (39 % admis en L2 en 2011-2012), avec un taux d'abandon de 43 % en 2011-2012 (taux en augmentation).

L'effectif de la mention *ES* en L3 est en moyenne de 25 pour les quatre dernières années avec 0 à 2% d'étudiants non issus de la L2 correspondante, sans donnée plus précise. En 2011-2012, 55% d'étudiants ont validé leur licence ce qui reste assez faible pour une année de L3 mais ce n'est pas discuté dans le dossier.

Le taux de poursuite en 2^{ème} cycle universitaire est de 12 % (sans information précise sur le/ou les masters concernés), ce qui est assez faible et qui peut être lié à la spécificité des étudiants de cette mention. On ne dispose pas de donnée permettant d'évaluer le taux de réussite de ces étudiants.

Concernant l'insertion professionnelle à la fin de la licence, le taux de 20 % figure dans le document général sans aucune information plus précise. Là encore, la spécificité des étudiants intervient certainement pour expliquer cette faible valeur, dans la mesure où les SHN retardent leur insertion tant qu'ils continuent leur carrière.

Le devenir des étudiants non diplômés ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Le pilotage de la licence semble assuré par une équipe pédagogique, celui de la mention par une équipe de formation. La présentation est confuse et surtout il y a peu de précision sur les modalités fonctionnelles de l'ensemble. L'existence d'un conseil de perfectionnement n'est pas mentionnée.

Les intervenants extérieurs - en majorité de l'INSEP - assurent 398h d'enseignement en L3 soit environ 70 % du volume horaire d'enseignement.

Un tableau renseigne sur l'origine des étudiants par type de bac, mais l'utilisation de ces données dans le pilotage n'apparaît pas réellement dans le dossier.

Une autoévaluation est réalisée par l'établissement, avec une synthèse par rubriques. Une autre est réalisée par le responsable de formation. Le dossier ne précise pas comment elles sont menées.

En dehors des actions classiques vers le public lycéen, on ne trouve pas mention d'action de valorisation du diplôme.

Le dossier semble incomplet, notamment au regard de la spécificité en rapport avec la mention. Trop d'informations restent communes aux trois mentions et figurent dans le dossier général. On peut notamment être étonné du manque d'information concernant les relations avec l'INSEP où se déroule l'essentiel de cette formation en L3. En lien avec le manque d'information sur les relations avec l'INSEP, il conviendrait soit de réaliser un dossier distinct par mention, soit de fusionner les mentions en créant des spécialités.

- Points forts :
 - Progressivité de la spécialisation et mise en stage qui favorise l'insertion.
 - Accompagnement des étudiants dans la construction de leur projet professionnel dès la première année.
 - Spécificité des étudiants favorable à leur ancrage socio-professionnel.

- Points faibles :
 - Globalement tout ce qui concerne le pilotage est insuffisamment précisé.
 - Taux d'échec important et en augmentation en L1.
 - Manque d'informations précises et analysées sur le devenir des étudiants.
 - Manque d'outil formalisé d'évaluation des enseignements.

- Recommandations pour l'établissement :

Les recommandations du rapport précédent sont toujours d'actualité : le mode de pilotage devrait être clairement précisé, l'évaluation des enseignements pourrait être un point d'appui important pour ce pilotage. Une étude concernant le devenir des étudiants (poursuite, emplois, abandons...) pourrait également contribuer à ce pilotage.



Observations de l'établissement

PRÉSIDENCE

LH/GV/ n°56

Dossier suivi par :
Nathalie PERICHON
DEVE
Téléphone :
01 45 17 11-62

Courriel :
nathalie.perichon@u-pec.fr

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil

A

Monsieur le Président de l'AERES

A l'attention de M. Jean-Marc GEIB
Directeur de la section des formations et des
diplômes
20, Rue Vivienne
75002 Paris

Créteil, le 10 septembre 2014

OBJET : Evaluation des mentions de Licence.

Monsieur le Président,

Je tiens à remercier l'AERES pour le travail de qualité qui a été effectué. Notre établissement ne souhaite pas fournir d'observations pour les mentions de Licence ci-dessous :

Domaine : Arts, Lettres, Langues

Mention :

- Langues étrangères appliquées

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

Mentions :

- Education et motricité
- Education, Travail et Formation
- Entraînement sportif
- Histoire
- Management du sport

Domaine : Sciences, Technologies, Santé

Mention :

- Informatique

Domaine : Droit, Economie, Gestion

Mentions :

- Administration publique
- Administration et échanges internationaux
- Droit
- Economie-Gestion

X
X X

X
X X

Je tiens encore à remercier l'AERES pour le travail entrepris qui nous ouvre des pistes d'évolution au service de l'amélioration permanente de la qualité de nos formations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Luc HITTINGER

